

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 2 février 2015

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 2 février 2015 à la salle municipale, de 20 h à 20 h 25.

Sont présents: Madame Mireille Brûlé
 Messieurs Yannick Trépanier
 Claude Bourassa
 Denis Bergeron
 Marcel Larochelle

Est absent: Monsieur Yvon Martel

La séance est ouverte à 20 h par le maire, Monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

- 22-2015 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
Il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Marcel Larochelle que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.
- 23-2015 Adoption du procès-verbal du lundi 12 janvier 2015.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Claude Bourassa que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 janvier 2015 soit accepté tel que lu.
- 24-2015 Les Comptes.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que les comptes sont acceptés tel que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.
- 25-2015 Demande de contribution 2015 de l'AFÉAS et autorisation de dépenses pour la représentation des élus pour le Gala Excellence.
Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil autorise une contribution de 70 \$ à l'AFÉAS de Saint-Valère à titre de commandite suite à la nomination de Madame Lucie Germain au « Gala Excellence au féminin 2015 ». Le Conseil autorise également les frais de représentation (billet au coût unitaire de 65 \$) pour le maire Monsieur Louis Hébert afin de représenter la municipalité lors de cette soirée du 27 février 2015 à Drummondville.
- 26-2015 Autorisation des dépenses Brunch Avenues Santé Bois-Francs.
Il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Mireille Brûlé que le Conseil autorise les dépenses reliées au Brunch-bénéfice organisé par l'organisme sans but lucratif Avenues Santé Bois-Francs et que la municipalité est membre de l'organisme. Le brunch se tiendra le 8 février 2015 à Daveluyville. La contribution pour le brunch est de 480 \$ qui représentent 40 billets.
- 27-2015 Remplacement de l'assistante au directeur-général et secrétaire-trésorier pour congé de maternité.
Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil autorise l'engagement de Madame Monique Drouin pour la période du congé de maternité de Madame Marie-Pier Danis-Théberge du 16 février 2015 jusqu'au mois de septembre 2015. Le taux horaire sera le même que Madame Danis-Théberge soit de 17 \$ de l'heure tel que convenu préalablement.

- 28-2015 Autorisation de dépenses pour la fête des voisins 2015 (6 juin 2015).
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil autorise les dépenses et les demandes de commandites pour la tenue de la Fête des voisins 2015. Pour souligner l'arrivée des nouveaux propriétaires résidants à Saint-Valère, ceux-ci seront invités par la municipalité gratuitement. Le tout se tiendra, comme l'an dernier, durant la Fête des voisins qui aura lieu le 6 juin 2015 au parc municipal.
- 29-2015 Nouveau délai pour la mise en conformité des installations septiques du village.
ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valère a reçu une plainte de déversement d'eaux résidentielles usées dans un fossé menant directement à la rivière Bulstrode le 9 juillet 2014;
ATTENDU QUE, lors de l'assemblée du 8 septembre 2014, le Conseil, par la résolution 172-2014, a accordé un délai de quatre (4) ans maximum à tous les propriétaires du village ne possédant pas une installation septique conforme au règlement provincial Q-2, r. 22;
ATTENDU QUE la Municipalité a reçu un accueil généralement favorable des propriétaires touchés et que la majorité d'entre eux ont déjà réalisé les travaux ou ont assuré que ce serait fait ce printemps;
ATTENDU QUE la Municipalité a demandé la vérification de cinq (5) installations par la firme Enviro-Neptune en octobre 2014 et que ces résidences comportent toutes des éléments non-conformes au règlement;
ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, le 14 janvier 2015, un avis du Ministère de l'Environnement rappelant qu'aucune pollution environnementale n'est tolérée en matière d'installation septique et que le délai de quatre (4) ans est, selon eux, déraisonnable;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Mireille Brûlé que le Conseil annule la résolution 172-2014 accordant un délai maximal de quatre ans aux propriétaires du village pour se rendre conforme au règlement provincial Q-2, r. 22 (installation septique). Pour répondre aux exigences du ministère, la date butoir est maintenant le 31 juillet 2015 afin de permettre un délai suffisant à la réalisation des travaux après la période de dégel.
- 30-2015 Autorisation offre d'emploi pour le poste d'assistant à l'inspecteur en voirie.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil autorise le comité d'embauche ainsi que le directeur-général et secrétaire-trésorier à préparer l'offre d'emploi pour le poste d'assistant à l'inspecteur en voirie. Le Conseil autorise également le directeur général et secrétaire-trésorier à faire paraître ladite offre d'emploi ainsi que les dépenses de publication.
- 31-2015 Autorisation dépenses pour la rencontre de la Sécurité Publique du 24 février 2015.
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil autorise les dépenses relatives à la tenue de la rencontre de la Sécurité Publique au centre administratif le 24 février prochain.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

24-2015, 25-2015, 26-2015, 28-2015, 30-2015, 31-2015.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2^{ième} jour du mois de février deux mil quinze.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

32-2015

Clôture de la séance.

Il est proposé à 20 h 25 par Claude Bourassa que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord.
En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Louis Hébert
Maire

Louis Hébert
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier